



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

Dix-huitième session ordinaire

27 septembre - 1^{er} octobre 2021

COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

1. Les partenariats et la coopération avec les organisations et instruments internationaux sont essentiels aux fins de la concrétisation des objectifs de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission»).
2. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a remercié les organisations et instruments internationaux des informations communiquées sur leurs politiques, programmes et activités intéressant les thèmes prioritaires de la présente session. La Commission a demandé à sa Secrétaire de continuer à inviter les organisations et instruments internationaux à fournir des contributions sur les thèmes prioritaires des sessions ordinaires, et de les lui communiquer à titre d'information¹.
3. Conformément à la pratique établie, la FAO a invité, au moyen de la lettre circulaire C/OCB-725-ORG-10, les organisations et instruments internationaux pertinents à communiquer des informations précises sur leurs politiques, programmes et activités intéressant les thèmes prioritaires de la présente session. Les informations reçues sont rassemblées dans le document sur les contributions des organisations et des instruments internationaux (*Submissions by international instruments and organizations*²), présenté à la Commission pour information.
4. La Commission a en outre reçu des rapports du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB)³, du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures⁴, de l'Organisation du Système CGIAR (Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale)⁵ et du Traité

¹ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphes 101 et 102.

² CGRFA-18/21/15/Inf.1.

³ CGRFA-18/21/15/Inf.2 (en anglais).

⁴ CGRFA-18/21/15/Inf.3 (en anglais).

⁵ CGRFA-18/21/15/Inf.4 (en anglais).

Les documents de la session peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «le Traité international»)⁶.

5. Des informations sur la coopération entre la Commission et l'Organe directeur du Traité international figurent dans le document intitulé *Collaboration with the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*⁷. La résolution 9/2019⁸ de l'Organe directeur sur la coopération avec la Commission figure à l'*annexe I* du présent document.

6. La Commission souhaitera peut-être:

- i. remercier les organisations et instruments internationaux des informations communiquées sur leurs politiques, programmes et activités intéressant les thèmes prioritaires de la présente session;
- ii. inviter sa Secrétaire à continuer de demander aux organisations et instruments internationaux de fournir des contributions sur les thèmes prioritaires de la session ordinaire, et de les lui communiquer à titre d'information;
- iii. se féliciter de la résolution 9/2019 de l'organe directeur;
- iv. prendre connaissance avec intérêt des activités menées conjointement par les secrétariats du Traité international et de la Commission au cours de la dernière période intersessions;
- v. demander à la Secrétaire de continuer à renforcer la collaboration et la coordination avec le Secrétaire du Traité international afin d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande synergie dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de travail respectifs des deux organes, en évitant les doublons, notamment en ce qui concerne les points suivants:
 - a) l'élaboration du *troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et l'examen du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que son éventuelle mise à jour;
 - b) l'organisation, à intervalles réguliers, de colloques en ligne sur la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
 - c) la mise en œuvre et le suivi du deuxième Plan d'action mondial, y compris les instruments techniques qui facilitent la mise en œuvre, comme les Normes applicables aux banques de gènes;
 - d) l'accès et le partage des avantages et les «informations de séquençage numérique» sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
 - e) les efforts conjoints visant à faire en sorte que les objectifs de la Commission et de l'Organe directeur, ainsi que les activités et les politiques correspondantes, soient intégrés dans les stratégies et cadre mondiaux, par exemple la stratégie de la FAO pour la biodiversité et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et que les Membres de la FAO soient informés des progrès obtenus dans l'exécution de leurs mandats et programme de travail respectifs, par exemple au moyen de comptes rendus à l'intention des représentants permanents;
 - f) le Système mondial d'information (GLIS) et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS) de la FAO, les cibles et les indicateurs.

⁶ CGRFA-18/21/15/Inf.5 (en anglais).

⁷ CGRFA-18/21/15/Inf.6.

⁸ Voir l'*annexe I*.

ANNEXE I

RÉSOLUTION 9/2019**COOPÉRATION AVEC LA COMMISSION SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant la résolution 11/2017 et d'autres résolutions précédentes concernant la coopération avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission),

1. **Se félicite** de la coopération étroite et constante entre la Commission et l'Organe directeur, ainsi que des activités menées conjointement par les secrétariats de l'Organe directeur et de la Commission pendant la dernière période intersessions;
2. **Convient** de poursuivre l'examen de la question de la répartition fonctionnelle des tâches et activités entre l'Organe directeur et la Commission, et **demande** au Secrétaire de communiquer tout fait nouveau qui interviendrait dans la coopération avec la Commission;
3. **Rappelant** le paragraphe 3 de l'article 17 du Traité international, **invite** les parties à coopérer avec la Commission à l'élaboration du troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, afin de faciliter la mise à jour du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
4. **Demande** au Secrétaire de collaborer à l'organisation du colloque international sur la conservation *in situ* des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et leur gestion dans les exploitations, sous réserve des ressources disponibles, et **demande** également que les conclusions du colloque soient transmises à l'Organe directeur;
5. **Se félicite** des activités menées conjointement par les secrétariats du Traité international et de la Commission pendant la dernière période intersessions et demande au Secrétaire de continuer à renforcer la collaboration et la coordination avec le Secrétaire de la Commission afin d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande synergie dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de travail respectifs des deux organes, en évitant les doublons, notamment en ce qui concerne les points suivants:
 - a) l'élaboration du troisième *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et la mise au point d'un projet de troisième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le cas échéant;
 - b) la mise en œuvre et le suivi du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
 - c) la mise en œuvre des normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris au moyen d'activités de renforcement des capacités;
 - d) la fourniture d'une aide aux pays aux fins du renforcement de leurs capacités d'amélioration des plantes cultivées;
 - e) l'élaboration d'études de cas approfondies portant sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences en ce qui concerne: i) la diversité des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans les exploitations agricoles; ii) l'accès

⁹ IT/GB-8/19/Rapport, *Annexe B.9.*

des petits exploitants à des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture suffisantes, abordables, diversifiées et adaptées localement, y compris les variétés utilisées par les agriculteurs et les variétés locales; et iii) la sécurité alimentaire et la nutrition dans les différents systèmes semenciers.

- f) l'accès et le partage des avantages;
- g) «l'information de séquençage numérique/les données sur les séquences génétiques»¹⁰;
- h) le Système mondial d'information (GLIS) et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS) de la FAO, les cibles et les indicateurs, ainsi que l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;
- i) l'organisation d'activités de formation conjointes au niveau régional ainsi que la fourniture d'une assistance aux fins de l'élaboration des rapports nationaux sur la surveillance des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, sous réserve des ressources disponibles;
- j) la conservation et l'utilisation durable;

6. **Se félicite** de la mise au point de la version finale du rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et **demande** au Secrétaire de collaborer avec le Secrétaire de la Commission afin d'en promouvoir la diffusion et l'utilisation à plus grande échelle;

7. **Encourage** les parties contractantes à participer à la réunion à composition non limitée du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission, auquel a été confiée la tâche d'élaborer des propositions concernant l'action à mener pour donner suite au rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, afin que la Commission les examine à sa dix-huitième session ordinaire en vue de leur adoption par la Conférence de la FAO sous forme de plan d'action mondial.

¹⁰ L'Organe directeur n'a pas encore décidé quelle expression employer pour désigner «l'information de séquençage numérique/les données sur les séquences génétiques» et utilise par conséquent ces expressions pour le moment.